



association.loisirs.jeunes

Convention de prêt de matériel

Entre les soussignés

D'une part,

L'Association pour les Loisirs des Jeunes (A.L.J.),

12, rue de Bousbecque – B.P. 50025

59497 – Linselles cedex

juliendhalluin59@gmail.com

Représentée par son Président, Monsieur DHALLUIN Julien,

Et, d'autre part,

Nom de l'organisme :

Adresse :

Tel :

Mail :

Représenté par :

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet le prêt de matériel entre _____ et l'A.L.J. ainsi que l'engagement de chacune des parties.

L'objectif principal pour l'A.L.J. est de renforcer le partenariat avec les différents organismes la soutenant dans ses différentes actions, en leur faisant profiter du matériel appartenant à l'ALJ.

Article 2 : liste du matériel mis à disposition

L'inventaire du matériel sera mis à jour régulièrement et disponible sur le site : www.association-loisirs-jeunes.com

Un code d'accès vous sera fourni, dès le retour de la convention signée.

Article 3 : gestion du matériel

Le prêt de ce type de matériel suppose que vous vous engagez à :

- Prévenir au moins 4 jours à l'avance des besoins en matériel afin qu'un planning et inventaire puissent être établis,
- Ne pas garder plus de 48h le matériel prêté afin que d'autres organismes puissent en profiter.
- Gérer le transport aller et retour et aider à la préparation et au rangement de la commande,
- Rembourser les frais en cas de casse.

Article 4 : Obligation et responsabilité

Ce prêt est à titre gratuit, toutefois, vous vous engagez à réparer ou remplacer à l'identique le matériel perdu, cassé, volé...

L'ALJ décline toute responsabilité quant à la perte, le vol, un accident ou l'utilisation non conforme du matériel prêté.

Faire précéder la signature de la mention « lu & approuvé » et dater

Le Président de l'Association pour les Loisirs des Jeunes

Représentant de l'organisme :

Lu et approuvé le